

**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving
PWGSC
33 City Centre Drive
Suite 480
Mississauga
Ontario
L5B 2N5
Bid Fax: (905) 615-2095**

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Ozonesondes	
Solicitation No. - N° de l'invitation KM060-131332/A	Date 2014-02-13
Client Reference No. - N° de référence du client KM060-131332	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$TOR-015-6545	
File No. - N° de dossier TOR-3-36212 (015)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-03-26	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Abela, Aaron	Buyer Id - Id de l'acheteur tor015
Telephone No. - N° de téléphone (905) 615-2061 ()	FAX No. - N° de FAX (905) 615-2060
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF THE ENVIRONMENT 4905 Dufferin Street Downsview Ontario M3H5T4 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada
Ontario Region
33 City Centre Drive
Suite 480
Mississauga
Ontario
L5B 2N5

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

KM060-131332/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

TOR-3-36212

Buyer ID - Id de l'acheteur

tor015

Client Ref. No. - N° de réf. du client

KM060-131332

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Voir la piece jointe ...

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction
2. Sommaire
3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des soumissions
3. Demandes de renseignements - en période de soumission
4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat
2. Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Besoin
2. Clauses et conditions uniformisées
3. Exigences relatives à la sécurité
4. Durée du contrat
5. Responsables
6. Paiement
7. Instructions relatives à la facturation
8. Attestations
9. Lois applicables
10. Ordre de priorité des documents
11. Assurances
12. Clauses du Guide des CCUA

Liste des annexes

- Annexe « A » Besoin
Annexe « B » Base de paiement
Annexe « C » Critères d'évaluation
Annexe « D » Attestation

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction

La demande de soumissions contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit:

- | | |
|----------|---|
| Partie 1 | Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin; |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des soumissionnaires : renferme les instructions, clauses et conditions relatives à la demande de soumissions; |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des soumissions : donne aux soumissionnaires les instructions pour préparer leur soumission; |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation et présente les critères d'évaluation auxquels on doit répondre dans la soumission, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations : comprend les attestations à fournir; |
| Partie 6 | Clauses du contrat subséquent: contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat subséquent. |

Les annexes englobent le Besoin, la Base de paiement, les Critères d'évaluation et toute autre annexe.

2. Sommaire

Le Service météorologique du Canada d'Environnement Canada, à Downsview, en Ontario souhaite établir un marché pour la fourniture, la fabrication et livraison de petites ozonosondes (capteurs d'ozone) à cellule électrochimique à concentration (CEC) jetables. Les ozonosondes sont conçues pour se brancher à certains des émetteurs radio et des instruments météorologiques dont sont dotés les ballons-sondes météorologiques d'Environnement Canada. Les ozonosondes à CEC serviront à mesurer la couche d'ozone au-dessus du Canada et les données seront utilisées par les scientifiques et les centres de prévisions aux quatre coins de la planète.

La période du contrat s'étend du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2017.

Les quantités requises sont les suivantes :

	Quantité ferme	Quantité optionnelle
Du 1 ^{er} avril 2014 au 31 mars 2015 – (Année 1 du contrat)	385 ch.	Jusqu'à 100 ch.
Du 1 ^{er} avril 2015 to 31 mars 2016 – (Année 2 du contrat)	385 ch.	Jusqu'à 100 ch.
Du 1 ^{er} avril 2016 to 31 mars 2017 – (Année 3 du contrat)	385 ch.	Jusqu'à 100 ch.

Le Canada se réserve le droit d'avancer ou de retarder l'achat de quantités fermes ou optionnelles.

Les soumissionnaires doivent présenter une liste de noms ou tout autre renseignement connexe, selon les besoins, conformément à la section 01 des Instructions uniformisées de 2003.

Solicitation No. - N° de l'invitation
KM060-131332/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
tor015

Client Ref. No. - N° de réf. du client
KM060-131332

File No. - N° du dossier
TOR-3-36212

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Le présent besoin est assujéti à l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), l'Accord sur le libre-échange nord-américain et l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

3. Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat*(<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003, (2013-06-01) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours
Insérer : quatre-vingt-dix (90) jours

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent

porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, au Canada, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (3 copies papier)
Section II : Soumission financière (1 copie papier)
Section III : Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission :

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions:

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>).

Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient démontrer leur compréhension des exigences contenues dans la demande de soumissions et expliquer comment ils répondront à ces exigences. Les soumissionnaires devraient démontrer leur capacité de façon complète, concise et claire pour effectuer les travaux.

La soumission technique devrait traiter clairement et de manière suffisamment approfondie des points faisant l'objet des critères d'évaluation en fonction desquels la soumission sera évaluée. Il ne suffit pas de reprendre simplement les énoncés contenus dans la demande de soumissions. Afin de faciliter l'évaluation de la soumission, le Canada demande que les soumissionnaires reprennent les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation, sous les mêmes rubriques. Pour éviter les recoupements, les soumissionnaires peuvent faire référence à différentes sections de leur soumission en indiquant le numéro de l'alinéa et de la page où le sujet visé est déjà traité.

Section II : Soumission financière

- 1.1 Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière conformément à l'annexe « B ». Le montant total des taxes applicables doit être inscrit séparément.

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

1.1 Évaluation technique

1.1.1 Critères techniques obligatoires

Se reporter à l'Annexe « C », Critères d'évaluation.

1.2 Évaluation financière

- (a) Les soumissionnaires doivent remplir et présenter avec leur soumission l'Annexe « B », Base de paiement, en dollars canadiens, excluant les taxes applicables et incluant les droits de douane et les taxes d'accise, destination FAB.

1.2.2 Le prix utilisé dans l'évaluation sera le prix évalué total, qui est calculé comme suit :

- (a) Le prix évalué total est la somme des prix calculés du Besoin ferme et des produits optionnels. On obtient les prix calculés en multipliant les quantités et les prix unitaires fermes indiqués à l'annexe « B », Base de paiement.

1.2.3 Guide des CCUA, clause A0220T (2013-04-25), Évaluation du prix

2. Méthode de sélection - - critères techniques obligatoires

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et la documentation exigées pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre à cette demande, la soumission sera également déclarée non recevable, ou sera considéré comme un manquement au contrat.

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés, respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Code de conduite et attestations - soumission des instructions uniformisées 2003. La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

2. Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie

tel que demandé, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. À défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

2.1 Attestation des taux ou des prix

C0001T (2007-05-25) Attestation des prix - fournisseurs étrangers

2.2 Attestation du FOM

2.2.1 Tout soumissionnaire qui n'est pas le fabricant original de matériel (FOM) pour tous les éléments de matériel proposés dans le cadre de sa soumission doit présenter un certificat du FOM attestant son autorisation de fournir et de maintenir le matériel du FOM, qui doit être signé par le FOM (non pas le soumissionnaire). Aucun contrat ne sera attribué à un soumissionnaire qui n'est pas le FOM du matériel qu'il propose de fournir au Canada si le certificat du FOM n'a pas été fourni au Canada. On demande aux soumissionnaires d'utiliser le formulaire de certificat du FOM contenu dans la demande de soumissions. Bien qu'il soit nécessaire de fournir tous les renseignements demandés dans le formulaire d'attestation du FOM, l'utilisation de ce formulaire pour les fournir n'est pas obligatoire. Dans le cas des soumissionnaires et des FOM qui utilisent un autre formulaire, il appartient entièrement au Canada, à sa seule discrétion, de déterminer si tous les renseignements exigés ont été fournis.

2.2.2 Si le matériel proposé par le soumissionnaire provient de plusieurs FOM, un certificat du FOM distinct est exigé pour chaque fabricant FOM.

2.2.3 Aux fins de la présente demande de soumissions, FOM désigne le fabricant du matériel, comme en témoigne le nom qui apparaît sur le matériel, sur tous les documents connexes et sur les rapports obligatoires d'attestation.

2.3 Attestation de l'éditeur de logiciel et autorisation de l'éditeur de logiciel

2.3.1 Si le soumissionnaire est l'éditeur de tout élément des logiciels privés proposés, le Canada exige que le soumissionnaire confirme, par écrit, qu'il est l'éditeur de logiciel. On demande aux soumissionnaires d'utiliser le formulaire d'attestation de l'éditeur de logiciel joint à la demande de soumissions. Bien qu'il soit nécessaire de fournir tous les renseignements demandés dans le formulaire d'attestation de l'éditeur de logiciel, l'utilisation de ce formulaire pour les fournir n'est pas obligatoire. Pour les soumissionnaires qui utilisent un autre formulaire, il appartient entièrement au Canada, à sa seule discrétion, de déterminer si tous les renseignements exigés ont été fournis.

2.3.2 Tout soumissionnaire qui n'est pas l'éditeur de tous les produits ou composants logiciels proposés dans le cadre de sa soumission doit présenter une preuve de l'autorisation de l'éditeur de logiciel, qui doit être signée par ce dernier (pas le soumissionnaire). Aucun contrat ne sera attribué à une soumissionnaire qui n'est pas l'éditeur de tous les logiciels privés proposés au Canada, à moins qu'une preuve de l'autorisation de ce dernier n'ait été fournie au Canada. Si les logiciels privés proposés par le soumissionnaire proviennent de plusieurs éditeurs de logiciel, une autorisation est exigée de chaque éditeur de logiciel. On demande aux soumissionnaires d'utiliser le formulaire d'autorisation de l'éditeur de logiciel joint à la demande de soumissions. Bien qu'il soit nécessaire de fournir tous les renseignements demandés dans le formulaire d'autorisation de l'éditeur de logiciel, l'utilisation de ce formulaire pour les fournir n'est pas obligatoire. Pour les soumissionnaires et les éditeurs de logiciel qui utilisent un autre formulaire, il appartient entièrement au Canada, à sa seule discrétion, de déterminer si tous les renseignements exigés ont été fournis.

Solicitation No. - N° de l'invitation
KM060-131332/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
tor015

Client Ref. No. - N° de réf. du client
KM060-131332

File No. - N° du dossier
TOR-3-36212

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

2.3.3 Dans le cadre de la présente demande de soumissions, « éditeur de logiciel » désigne le propriétaire de tout logiciel compris dans la soumission qui a le droit d'octroyer une licence (et d'autoriser d'autres personnes à octroyer une licence ou une sous-licence) pour ses produits logiciels.

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

1. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'Annexe « A », Besoin.

1.1 Biens et(ou) services facultatifs

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir les biens, les services ou les deux, qui sont décrits à l'annexe « A », Besoin, et à l'Annexe « B » du contrat selon les mêmes conditions et aux prix et(ou) aux taux établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

L'autorité contractante peut exercer l'option à n'importe quel moment avant la date d'expiration du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

2. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat*(<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

2.1 Conditions générales

2030 (2013-06-27), Conditions générales - besoins plus complexes de biens, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

2.2 Conditions générales supplémentaires

4001 (2010-08-16) Conditions générales supplémentaires - s'appliquent au contrat et en font partie intégrante, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

4003 (2010-08-16) Conditions générales supplémentaires- Logiciels sous licence, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

3. Exigences relatives à la sécurité

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

4. Durée du contrat

4.1 Période du contrat

Solicitation No. - N° de l'invitation
KM060-131332/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
tor015

Client Ref. No. - N° de réf. du client
KM060-131332

File No. - N° du dossier
TOR-3-36212

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

La période du contrat s'étend du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2017.

4.2 Date de livraison

La livraison des quantités requises à l'Année 1 du contrat doit être effectuée au plus tard le 14 juillet 2014.

La livraison des quantités optionnelles doit être effectuée dans les 15 semaines suivant la réception de la modification au contrat visant l'acquisition des unités optionnelles.

5. Responsables

5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est:

Nom : Aaron Abela
Titre : Spécialiste en approvisionnements
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Direction : Région de l'Ontario
Adresse : 33 City Centre Drive, Suite 480C
Mississauga, Ontario. Canada.
L5B 2N5
Téléphone : 905-615-2061
Télécopieur : 905-615-2060
Courriel: aaron.abela@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus, suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :
(à déterminer à l'attribution du contrat)

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ - ____ - _____
Télécopieur : ____ - ____ - _____
Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

Solicitation No. - N° de l'invitation
KM060-131332/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
tor015

Client Ref. No. - N° de réf. du client
KM060-131332

File No. - N° du dossier
TOR-3-36212

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

5.3 Représentant de l'entrepreneur

(à déterminer à l'attribution du contrat)

Nom : _____

Titre : _____

Organisation : _____

Adresse : _____

Téléphone : ____ - ____ - _____

Télécopieur : ____ - ____ - _____

Courriel : _____

6. Paiement

6.1 Base de paiement – Prix fermes

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé *un prix fermes l'annexe « B »*), selon un montant total de _____ \$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont *inclus* et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.2 Limite de prix

Clause du Guide des CCUA C6000C (2011-05-06), Limite de prix

6.3 Inspection et acceptation

Le chargé de projet sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

6.4 Paiements multiples

Clause du Guide des CCUA H1001C (2008-05-02), Paiements multiples

7. Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit:
 - (a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

(b) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

8. Attestations

8.1 Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur _____ et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales supplémentaires 4001 (2013-01-28) Achat, location et maintenance de matériel;
- c) les conditions générales supplémentaires 4003 (2010-08-16) Conditions générales supplémentaires- Logiciels sous licence
- d) les conditions générales – 2030 (2013-06-27) Conditions générales - besoins plus complexes de biens
- e) l'Annexe « A », Besoin;
- f) l'Annexe « B », Base de paiement;
- g) l'Annexe « C », Attestation du FOM
- h) la soumission de l'entrepreneur datée du _____.

11. Assurances

L'entrepreneur est responsable de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par l'entrepreneur est à sa charge ainsi que pour son bénéfice et sa protection. Elle ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

12. Clause du Guide des CCUA

Clause du *Guide des CCUA* B1501C (2006-06-16) Appareillage électrique

Solicitation No. - N° de l'invitation
KM060-131332/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
tor015

Client Ref. No. - N° de réf. du client
KM060-131332

File No. - N° du dossier
TOR-3-36212

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE « A »

BESOIN

1.0 Exigences générales

1.1 Transportabilité et logement

Environnement Canada a l'intention d'utiliser les ozonosondes sur divers sites dans l'ensemble du Canada. La transportabilité des ozonosondes doit être assurée afin d'effectuer le transport de marchandises et en surface en vertu des lois sur la circulation et les routes dans l'ensemble des provinces et des territoires du Canada. Le transport par avion de passagers est interdit.

1.2 Documentation

L'entrepreneur doit fournir, au moment de la livraison, la documentation en anglais qui contient la plus récente description technique des sondes par les fabricants.

1.3 Livraison aux termes du contrat

Tous les produits livrables doivent être conformes aux meilleures normes commerciales. L'entrepreneur doit livrer les ozonosondes à cellule électrochimique à concentration (CEC) en conformité avec les exigences contractuelles aux coordonnées suivantes :

Environnement Canada
Direction générale des sciences et de la technologie
Division de la recherche sur la qualité de l'air
Division sur la recherche sur la physique des nuages et du temps violent
4905, rue Dufferin
Toronto (Ontario) M3H 5T4
Canada
À l'attention de : ____ (à annoncer à l'attribution du contrat)____.

2.0 Spécifications techniques obligatoires

2.1 Chaque ozonosonde à CEC complète doit respecter ou dépasser les spécifications suivantes.

Item	Description
1	Les ozonosondes à cellule électrochimique à concentration (CEC) doivent être compatibles avec les radiosondes RS92 et les cartes d'interfaces RSA921 de Vaisala qui sont utilisées dans le réseau aérologique canadien.

2	<p>Les ozonosondes à CEC doivent être équipées de chacun des articles suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">a) une pile pour pompe (pile sèche au lithium ou activée à l'eau)b) un tube de prélèvement;c) un point de vol en styromousse.
3	<p>Les ozonosondes à CEC doivent mesurer la concentration en ozone dans l'atmosphère, du niveau de la mer à une pression ambiante de 4 hPa.</p>
4	<p>Les ozonosondes à CEC doivent mesurer la concentration en ozone selon un degré d'exactitude égal ou supérieur à 12 % de la valeur indiquée et avec un temps de réponse (temps qu'il faut pour atteindre un ratio de 1-1/e de variation discrète de l'ozone) de 30 secondes ou moins.</p>
5	<p>La pression d'utilisation doit être de 1050-4 hPa.</p>
6	<p>La température d'utilisation du capteur doit se situer entre 0 et 40 °C.</p>
7	<p>Le poids global de l'unité (y compris la pile) doit être égal ou inférieur à 900 grammes.</p>
8	<p>Le volume de la boîte de vol doit être inférieur à 15 000 cm³.</p>

Solicitation No. - N° de l'invitation
KM060-131332/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
tor015

Client Ref. No. - N° de réf. du client
KM060-131332

File No. - N° du dossier
TOR-3-36212

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE « B »

BASE DE PAIEMENT

Les prix unitaires fermes doivent être des prix tout compris, respectant les spécifications de l'annexe « A », Besoin, en dollars canadiens, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens, destination FAB, ainsi que tous les frais de livraison et les documents requis. Le montant total de la taxe sur les produits et services (TPS) ou de la taxe de vente harmonisée (TVH) n'est pas inclus.

Le Canada se réserve le droit d'avancer ou de retarder l'acquisition de quantités fermes.

1.0 BESOIN FERME

Article	Description	Quantité	Prix unitaire ferme	Prix calculé
1.	<p>Année 1 du contrat Du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015.</p> <ul style="list-style-type: none">La livraison doit être effectuée avant le 14 juillet 2014. <p>Fourniture et livraison d'une ozonsonde à cellule électrochimique à concentration (ECC), complète et pleinement fonctionnelle, y compris tout accessoire nécessaire pour satisfaire aux spécifications techniques obligatoires à l'Annexe « A », Besoin.</p> <p>Fabricant : _____ Marque et numéro de modèle : _____</p>	385 unités	\$	\$
2	<p>Année 2 du contrat Du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016.</p> <ul style="list-style-type: none">La livraison doit être effectuée avant le 31 mars 2016 <p>Fourniture et livraison d'une ozonsonde à cellule électrochimique à concentration (ECC), complète et pleinement fonctionnelle, y compris tout accessoire nécessaire pour satisfaire aux spécifications techniques obligatoires à l'Annexe « A », Besoin.</p> <p>Fabricant : _____ Marque et numéro de modèle : _____</p>	385 unités	\$	\$

3	<p>Année 3 du contrat Du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017.</p> <ul style="list-style-type: none"> La livraison doit être effectuée avant le 31 mars 2017 <p>Fourniture et livraison d'une ozonosonde à cellule électrochimique à concentration (ECC), complète et pleinement fonctionnelle, y compris tout accessoire nécessaire pour satisfaire aux spécifications techniques obligatoires à l'Annexe « A », Besoin.</p> <p>Fabricant : _____ Marque et numéro de modèle : _____</p>	385 unités	\$	\$

2.0. PRODUITS OPTIONNELS

Le Canada se réserve le droit d'acquérir un ou la totalité des produits optionnels, en différentes quantités, de temps à autre, durant la période du contrat, en apportant une modification au contrat.

Le Canada se réserve le droit d'avancer ou de retarder l'acquisition de quantités optionnelles.

La livraison doit être effectuée dans les 15 semaines suivant la réception de la modification au contrat visant à exercer l'option d'acquérir toute quantité optionnelle à la disposition de l'entrepreneur.

Article	Description	Quantité	Prix unitaire ferme	Prix calculé
4	<p>Année 1 du contrat Du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015.</p> <p>Fourniture et livraison d'une ozonosonde à cellule électrochimique à concentration (ECC), complète et pleinement fonctionnelle, y compris tout accessoire nécessaire pour satisfaire aux spécifications techniques obligatoires à l'Annexe « A », Besoin.</p>	Jusqu'à 100 unités	\$	\$

Solicitation No. - N° de l'invitation
KM060-131332/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
tor015

Client Ref. No. - N° de réf. du client
KM060-131332

File No. - N° du dossier
TOR-3-36212

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

	Fabricant : _____ Marque et numéro de modèle : _____			
5	Année 2 du contrat Du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016. Fourniture et livraison d'une ozonosonde à cellule électrochimique à concentration (ECC), complète et pleinement fonctionnelle, y compris tout accessoire nécessaire pour satisfaire aux spécifications techniques obligatoires à l'Annexe « A », Besoin. Fabricant : _____ Marque et numéro de modèle : _____	Jusqu'à 100 unités	\$	\$
6	Année 3 du contrat Du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017. Fourniture et livraison d'une ozonosonde à cellule électrochimique à concentration (ECC), complète et pleinement fonctionnelle, y compris tout accessoire nécessaire pour satisfaire aux spécifications techniques obligatoires à l'Annexe « A », Besoin. Fabricant : _____ Marque et numéro de modèle : _____	Jusqu'à 100 unités	\$	\$

ANNEXE « C »

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les soumissionnaires doivent démontrer qu'ils respectent chacun des critères obligatoires ci-dessous en fournissant la preuve dans leurs soumissions. Il ne suffit pas de simplement déclarer que les critères techniques obligatoires sont respectés ou observés. Le fait de ne pas démontrer le respect d'un des critères obligatoires fera en sorte que la soumission soit jugée irrecevable.

Produit livrable : Les ozonosondes proposées doivent respecter ou dépasser chacune des spécifications décrites ci-dessous.

Élément	Description	Indiquer où se trouvent les documents à l'appui dans le dossier d'appel d'offres (section et numéro de page).
1	<p>Les ozonosondes à cellule électrochimique à concentration (CEC) doivent être compatibles avec les radiosondes RS92 et les cartes d'interface RSA921 de Vaisala qui sont utilisées dans le réseau aérologique canadien.</p> <p>À titre de démonstration, les soumissionnaires doivent fournir une déclaration écrite indiquant que les ozonosondes à CEC sont compatibles avec les cartes d'interface RS92 et RS921 de Vaisala.</p>	
2	<p>Les ozonosondes à CEC doivent être équipées de chacun des articles suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">a) une pile pour pompe (pile sèche au lithium ou activée à l'eau);b) un tube de prélèvement;c) un point de vol en styromousse.	
3	<p>Les ozonosondes à CEC doivent mesurer la concentration en ozone dans l'atmosphère, du niveau de la mer à une pression ambiante de 4 hPa.</p>	
4	<p>Les ozonosondes à CEC doivent mesurer la concentration en ozone selon un degré d'exactitude égal ou supérieur à 12 % de la valeur indiquée et avec un temps de réponse (temps qu'il faut pour atteindre un ratio de 1-1/e de variation discrète de l'ozone) de 30 secondes ou moins.</p>	

Solicitation No. - N° de l'invitation
KM060-131332/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
tor015

Client Ref. No. - N° de réf. du client
KM060-131332

File No. - N° du dossier
TOR-3-36212

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

5	La pression d'utilisation doit être de 1050-4 hPa.	
6	La température d'utilisation du capteur doit se situer entre 0 et 40 °C.	
7	Le poids global de l'unité (y compris la pile) doit être égal ou inférieur à 900 grammes.	
8	Le volume de la boîte de vol doit être inférieur à 15 000 cm ³ .	

Solicitation No. - N° de l'invitation
KM060-131332/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
tor015

Client Ref. No. - N° de réf. du client
KM060-131332

File No. - N° du dossier
TOR-3-36212

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE « D »

FORMULAIRES D'ATTESTATION

Formulaire 1

Formulaire d'attestation du fabricant original de matériel (FOM)

Ce formulaire vise à confirmer que le fabricant original de matériel (FOM) nommé ci-dessous a autorisé le soumissionnaire nommé ci-dessous à fournir et à maintenir ses produits dans le cadre du contrat attribué à la suite de la demande de soumissions indiquée ci-dessous.

Nom du constructeur FOM _____

Signature du signataire autorisé du FOM _____

Nom en caractères d'imprimerie
du signataire autorisé du FOM _____

Adresse du signataire autorisé du FOM _____

No de téléphone du signataire autorisé du FOM _____

No de télécopieur du signataire autorisé du FOM _____

Date de signature _____

Numéro de la demande de soumissions _____

Nom du soumissionnaire _____

Formulaire 2

Formulaire d'attestation de l'éditeur de logiciel (à utiliser lorsque le soumissionnaire est l'éditeur de logiciel)

Le soumissionnaire atteste qu'il est l'éditeur des logiciels et des composants de logiciel suivants et qu'il a tous les droits requis pour fournir les licences de ces logiciels (et de tous les sous-composants non exclusifs intégrés aux logiciels), libres de redevances pour le Canada :

[les soumissionnaires devraient ajouter ou retirer des lignes au besoin]

Solicitation No. - N° de l'invitation
KM060-131332/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
tor015

Client Ref. No. - N° de réf. du client
KM060-131332

File No. - N° du dossier
TOR-3-36212

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Formulaire 3

Formulaire d'autorisation de l'éditeur de logiciel (à utiliser lorsque le soumissionnaire n'est pas l'éditeur de logiciel)

Ce formulaire vise à confirmer que l'éditeur de logiciel nommé ci-dessous a autorisé le soumissionnaire nommé ci-dessous à fournir des licences de son logiciel dans le cadre du contrat attribué à la suite de la demande de soumissions indiquée ci-dessous.

Cette autorisation s'applique aux logiciels suivants :

[les soumissionnaires devraient ajouter ou retirer des lignes au besoin]

Nom de l'éditeur de logiciel (EL) _____

Signature du signataire autorisé de l'EL _____

Nom en caractères d'imprimerie
du signataire autorisé de l'EL _____

Titre en caractères d'imprimerie
du signataire autorisé de l'EL _____

Adresse du signataire autorisé de l'EL _____

N° de téléphone du signataire autorisé de l'EL _____

N° de télécopieur du signataire autorisé de l'EL _____

Date de signature _____

Numéro de la demande de soumissions _____

Nom du soumissionnaire _____